



Distr.: Générale
22 décembre 1999

Français
Original: Anglais

Commission des stupéfiants

Quarante-troisième session

Vienne, 6-15 mars 2000

Point 5 b) iii) de l'ordre du jour provisoire*

Trafic et offre illicites de drogues: suite donnée à la vingtième session extraordinaire:

Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution

Suite donnée au Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution

Rapport du Directeur exécutif

I. Historique

1. À sa vingtième session extraordinaire, l'Assemblée générale a adopté une Déclaration politique (résolution S-20/2, annexe), ainsi que des résolutions se rapportant à diverses questions connexes, dont le Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution (résolution S-20/4, section E). Dans sa résolution 53/115, concernant la coopération internationale permettant de faire face au problème mondial de la drogue, l'Assemblée générale a prié le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle internationale des drogues (PNUCID) de rendre compte à la Commission des stupéfiants de la suite donnée au Plan d'action. Un rapport dans ce sens a été soumis à la Commission à sa quarante-deuxième session, sous la cote E/CN.7/1999/3.

Dans sa résolution 54/132, l'Assemblée générale a de nouveau prié le Directeur exécutif du PNUCID de rendre compte à la Commission, à sa quarante-troisième session, de la suite donnée au Plan d'action. Le présent document, qui fait état de l'évolution de la situation depuis 1998, est le deuxième rapport du genre du Directeur exécutif.

II. Mise en œuvre du Plan d'action par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

A. Au niveau mondial

2. Donnant suite au Plan d'action, le PNUCID a élaboré un programme mondial quadriennal, d'un montant de 1,5 million de dollars des États-Unis portant sur les activités de substitution dont les principaux objectifs sont

* E/CN.7/2000/1.

les suivants: tirer systématiquement parti des renseignements recueillis dans le cadre des divers projets axés sur les activités de substitution mis en œuvre par le PNUCID à travers le monde; mettre au point à partir de là un guide des bonnes pratiques; et perfectionner l'analyse et la diffusion des résultats des projets. Il va sans dire qu'un répertoire technique de cette nature aidera utilement les gouvernements et le PNUCID à concevoir de nouveaux programmes et projets, à établir des indicateurs et des critères, à mettre en place des programmes de formation et des missions d'évaluation et à produire du matériel publicitaire pour les campagnes de sensibilisation et les campagnes de collecte de fonds.

3. En avril 1999, on a commencé, dans le cadre du programme mondial, à suivre et recenser les progrès accomplis en ce qui concerne l'intégration des femmes au développement rural, les systèmes de crédit dans les régions où des cultures illicites sont pratiquées, la mise en valeur des agro-industries, la diversification des revenus, le rôle des organisations communautaires et le suivi et la bonne gestion des projets aux niveaux local et national. Une évaluation de l'action entreprise en faveur de l'intégration des femmes aux activités de substitution a été conduite d'octobre 1998 à janvier 2000, dont les résultats sont exposés dans un document du PNUCID qui renferme des principes directeurs sur les meilleures pratiques à suivre pour associer les femmes aux activités de substitution. Ces principes directeurs ont été finalisés à l'occasion d'une réunion d'experts et reflètent l'état actuel des connaissances et des données d'expérience sur la place faite aux femmes dans les régions où est pratiquée la culture illicite de plantes dont on extrait des stupéfiants. Dans un premier temps, les principes directeurs serviront à des fins de formation et pour l'élaboration de projets.

4. Autre fait important à signaler pour la période considérée, un programme de surveillance des cultures illicites a été mis en place, en application du Plan d'action et de la résolution 42/3 de la Commission intitulée "Surveillance et vérification des cultures illicites".

5. Le programme de surveillance des cultures illicites concerne actuellement les six pays au monde où les cultures illicites sont le plus répandues, à savoir l'Afghanistan, la Bolivie, la Colombie, le Myanmar, le Pérou et la République démocratique populaire lao. Dans le cadre d'un accord de partenariat conclu avec l'Agence spatiale européenne, le PNUCID a effectué entre le mois de juin et le mois d'octobre 1999 plusieurs missions d'évaluation et de programmation dans les six pays

prioritaires, en vue de déterminer leurs besoins en matière d'assistance technique pour la mise en place de mécanismes nationaux de surveillance. Parallèlement, le PNUCID, agissant en coopération avec des partenaires autorisés, a mis au point une méthodologie commune pour la surveillance des cultures illicites, qui fait intervenir tout un ensemble de technologies appliquées, comme l'imagerie spatiale, les levés au sol et les levés aériens. Un groupe d'experts de la télédétection et de la surveillance de réputation internationale est chargé d'analyser les résultats des missions qui ont été conduites dans les six pays prioritaires, ainsi que l'application de la méthodologie. Il a tenu sa première réunion au siège du PNUCID, les 16 et 17 décembre 1999.

6. Le PNUCID a élaboré six projets nationaux, un pour chaque pays prioritaire. Certains sont déjà en cours d'exécution, et d'autres attendent un financement. Plusieurs initiatives nouvelles ont été menées à bien dans le cadre du programme de surveillance des cultures illicites, notamment les suivantes: une étude de terrain par images satellite en Afghanistan dans quatre districts pilotes, en vue d'améliorer la qualité des études traditionnelles; une étude nationale en Colombie, par imagerie spatiale; et une étude nationale de terrain en République démocratique populaire lao, dont des travaux préparatoires aux fins d'études par télédétection. Des services consultatifs techniques ont été fournis à la Bolivie, au titre de la mise au point d'un système national de surveillance des cultures illicites dans la région de la Chapare/Yungas. Au Pérou, des services consultatifs ont été fournis sur le recours à l'imagerie spatiale, appelée à compléter le dispositif national de levés aériens. Au Myanmar, des travaux préparatoires ont été lancés concernant l'utilisation de l'imagerie satellitaire dans la région retenue pour la réalisation des activités de substitution placées sous les auspices du PNUCID, dans la perspective de l'extension de cette technique à tout le pays.

7. L'on compte que les systèmes nationaux ainsi développés contribueront dans une large mesure à la mise en place et au renforcement d'un réseau international de surveillance des cultures illicites, dans l'esprit de la résolution 42/3 de la Commission. Fait tout aussi important, ils sont appelés à servir, à élaborer et à suivre les programmes d'activités de substitution financés par les pouvoirs publics, le PNUCID et d'autres donateurs et à en mesurer les résultats.

B. Aux niveaux national et régional

8. Au Pakistan, le PNUCID poursuit ses activités de substitution dans le district de Dir, dans la province de la frontière du Nord-Ouest. L'action menée par le Gouvernement pakistanais pour éliminer la production de pavot a été couronnée de succès, si bien que, dans le district de Dir, la superficie cultivée en pavot à opium n'était plus, en 1999, que de 0,1 hectare. Ainsi, l'objectif fixé pour la deuxième phase du projet du PNUCID concernant la réalisation d'activités de substitution dans le district de Dir, lancée en 1994, a été pratiquement atteint une année avant la date prévue. On a entrepris l'élaboration d'un programme de consolidation d'une durée de 5 à 10 ans qui viendra parachever l'élimination de la production de pavot à opium et fera appel à l'assistance bilatérale et multilatérale.

9. En Afghanistan, le PNUCID poursuit la mise en œuvre d'un projet pilote de développement axé sur les activités de substitution dans quatre districts cibles dans les provinces de Nangarhar et de Kandahar. Ces activités visent à développer de nouvelles sources de revenus, à accroître les possibilités de tirer des revenus d'activités agricoles et autres et à améliorer les services sociaux et les aménagements à usage collectif. Les bénéficiaires du projet sont associés à son élaboration, en ce sens qu'ils sont appelés à déterminer leurs besoins prioritaires, en vue de leur prise en compte dans le cadre du projet d'ensemble d'aide au développement. La situation qui règne à l'intérieur de l'Afghanistan limite les possibilités d'action et a obligé à transférer à Islamabad le personnel international, de sorte que le projet consiste principalement à tirer les leçons d'activités déjà entreprises, en vue de mettre au point des méthodes adaptées aux circonstances.

10. Le projet sera incorporé dans un nouveau programme intégré de contrôle des drogues en Afghanistan, qui a été élaboré en 1999 et qui permettra au PNUCID de renforcer sa participation au processus de programmation commune pour l'Afghanistan, tout en poursuivant l'exécution des projets pilotes en cours. La programmation commune, initiative qui associe tous les organismes des Nations Unies et les organisations gouvernementales opérant en Afghanistan, vise à renforcer l'harmonisation et l'efficacité de l'ensemble des programmes d'assistance réalisés dans le pays. À travers ses conseils aux organismes qui travaillent dans les régions productrices de pavot à opium, le PNUCID sera en mesure d'incorporer dans les programmes de

développement d'ensemble l'élément contrôle des drogues.

11. Au Myanmar, dans la partie méridionale de la région de Wa, la phase initiale d'un projet quinquennal de développement faisant appel à des activités de substitution dont le coût a été chiffré à 15,5 millions de dollars, a été achevée en 1999. Elle fera l'objet d'une évaluation en février/mars 2000. Le projet concerne une importante zone productrice d'opium dans la région de Wa, près de la frontière avec la Chine, qui couvre 200 000 hectares et compte 260 villages et 6 250 ménages. Il a pour objectif de réduire la culture illicite du pavot à opium de 80 % sur une période de 5 ans et repose sur la participation de la communauté afin de réduire la dépendance de l'économie à l'égard de l'opium et d'y mettre fin à terme. Un de ses éléments clefs est la mise en place d'un système d'évaluation de la quantité d'opium produite dans la région de Wa, qui permettra de suivre l'état d'avancement du projet et de veiller à ce que les activités donnent les résultats escomptés. Les observations sur le terrain et les observations aériennes de base conduites pour déterminer les cultures de pavot à opium ont été achevées en 1999. Elles ont permis de recueillir des données sur la culture du pavot, l'occupation des sols et la situation socioéconomique. La plupart des responsables du projet ont été recrutés, le premier groupe de villages cibles a été sélectionné, des installations permanentes ont été construites et le matériel essentiel a été acheté. Parallèlement, le PNUCID a apporté son appui à des programmes d'élimination de la production d'opium lancés par des communautés locales dans le nord de la région de Wa et dans la région de Kokang, à travers la fourniture de systèmes d'irrigation et de variétés de riz à haut rendement et l'aménagement de l'accès aux routes.

12. En République démocratique populaire lao, de nouveaux projets de développement faisant appel à des activités de substitution, d'un montant total de 7,6 millions de dollars, ont été lancés en 1999 dans des régions prioritaires situées dans les provinces de Bokeo, Houa Phan, Oudomxai et Xieng Khouang. Ils sont exécutés en coopération étroite avec d'autres organismes internationaux comme le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds international de développement agricole et la Banque asiatique de développement. En mai 1999, le Président de la République démocratique populaire lao et le PNUCID sont convenus d'un programme sexennal visant à éliminer la culture du pavot à opium. Ce programme,

multisectoriel, élaboré conjointement par le PNUCID et la Commission nationale lao de contrôle et de surveillance des drogues, concernera 15 régions prioritaires situées dans 8 provinces septentrionales. Il prévoit la réalisation de nouveaux projets en matière de contrôle des drogues, ainsi que la poursuite des projets en cours et l'exécution de nouveaux projets axés sur la lutte contre la pauvreté, dont le montant s'élève à 80 millions de dollars. Le coût des activités de substitution envisagées dans le cadre de ce programme est estimé à 60 millions de dollars, dont 25 % seront affectés à des travaux de construction de routes subventionnés par le Gouvernement sous forme de prêts à des conditions libérales. Le PNUCID a entrepris l'élaboration des projets relevant de ce programme, en commençant par les districts hautement prioritaires dans la province de Phong Saly. Les donateurs d'aide bilatérale et les institutions régionales et internationales coopéreront activement à l'exécution du programme.

13. Au Viet Nam, au cours de la période considérée, le PNUCID a apporté un appui au projet pilote d'activités de substitution (première phase) d'un montant de 4 millions de dollars dans la région de Ky Son, dans la province de Nghe An, à la frontière avec la République démocratique populaire lao, qui couvre une superficie de 202 500 hectares et concerne une population cible de 38 000 habitants. Ce projet doit servir de modèle et être étendu et adapté à d'autres régions productrices de pavot. Le Gouvernement fait respecter scrupuleusement l'interdiction de la culture du pavot, ce qui a permis de réduire de 90 % la culture illicite de pavot dans la région considérée qui, au moment du démarrage du projet, produisait plus d'opium que toute autre région du pays. Les initiatives et les activités entreprises au titre du projet et qui reposent sur la participation des villageois ont permis d'améliorer la situation socioéconomique et de développer de nouvelles activités productrices de revenus pour les villageois. Il reste que ces activités ne sont pas encore pleinement viables. C'est pourquoi le PNUCID a apporté son concours à l'élaboration de la deuxième phase du projet, qui débutera en 2000, en s'appuyant sur les recommandations issues de l'évaluation du projet.

14. En septembre et octobre 1998, les Gouvernements bolivien, colombien et péruvien ont établi chacun un plan de travail pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites, au moyen d'un développement faisant appel à des activités de substitution. Les objectifs et les principes fondamentaux des trois plans de travail ont été décrits dans le document E/CN.7/1999/3 dont la Commission des stupéfiants était saisie à sa quarante-deuxième session.

15. Les trois plans de travail comprennent 18 projets, pour un montant global de 170,2 millions de dollars, dont trois projets en Bolivie (64,2 millions de dollars), 7 en Colombie (60 millions de dollars) et 8 au Pérou (46 millions de dollars). Dans chacun de ces trois pays, tous les projets sont des projets quinquennaux (1998-2003) et reposent sur le plan national de développement faisant appel à des activités de substitution. À ce jour, plus de 20 % du montant susmentionné, soit 31 millions de dollars, a été réuni, ce qui a permis au PNUCID de lancer 12 projets sur les 18 envisagés. Des campagnes de collecte de fonds sont en cours auprès de donateurs pour réunir les 139 millions de dollars qui restent à recueillir pour mener à terme les plans de travail d'ici à 2003.

16. Au cours de la période considérée, en Bolivie, le budget du programme de mise en valeur de l'agrosylviculture est passé de 3 millions de dollars en 1998 à 9,2 millions de dollars au total, dont 1,2 million de dollars fournis par le Gouvernement bolivien sous forme de contribution au titre de la participation aux coûts. Une partie des fonds supplémentaires obtenus ira à la lutte contre la culture illicite du cocaïer dans les Yungas, région où la législation bolivienne autorise la culture à une petite échelle du cocaïer à des fins traditionnelles, mais où les cultures illicites se développent aussi de plus en plus. Le programme de mise en valeur de l'agrosylviculture est exécuté directement avec plus de 3 500 bénéficiaires, regroupés en équipes, et porte sur la transformation et la commercialisation des produits forestiers, dont le bois et des cultures vivrières comme les cœurs de palmier, les oranges, les fruits de la passion, le caoutchouc et les bananes. Déjà, les agriculteurs retirent 1 400 dollars par an de revenus réguliers de ces activités. Fait tout aussi important, le programme, d'autre part, permet d'aider les autorités locales et nationales à remettre en état des terres autrefois abîmées par la culture du cocaïer, et contribue à la mise en œuvre de la législation relative à la protection de l'environnement, à l'application de saines pratiques de gestion des parcs nationaux et à la promotion de l'écotourisme. Une évaluation externe et indépendante du projet exécutée en juin 1999 a confirmé que la démarche adoptée a permis de réduire de 1 591 hectares la superficie consacrée à la culture du cocaïer dans la région.

17. Le deuxième projet relevant du plan de travail en Bolivie a démarré par une phase d'assistance préparatoire destinée à dispenser à quelque 7 000 jeunes de la région de la Chapare une formation professionnelle et à les familiariser avec les microentreprises. Les besoins en

matière de formation et les moyens de formation professionnelle existants sont évalués, de même que la capacité d'absorption du marché du travail dans les zones où la culture illicite du cocaïer est pratiquée. Le troisième projet, lancé en septembre 1999, a permis de mettre en place un système national intégré de planification, gestion et suivi des activités de substitution. Il contribue par ailleurs à une meilleure coordination des ressources internes et externes.

18. Dans le cadre du plan de travail pour le Pérou, qui concerne quatre grandes régions de culture du cocaïer, les engagements du PNUCID sont passés de 4,2 millions de dollars au début de 1999 à 7,6 millions de dollars. Les trois nouveaux projets, réalisés le long du cours inférieur de la Huallaga, les vallées de Pichis et de Palcazu (région appelée Selva Central) et les vallées de l'Inambari et du Tambopata (région appelée Puno Selva) s'appuient essentiellement sur les données d'expérience acquises dans le cadre du projet en cours réalisé dans la vallée de l'Apurimac, en particulier en ce qui concerne l'amélioration des cultures traditionnelles comme le café et le cacao, ainsi que sur des pratiques de gestion rationalisée appliquées aux entreprises agro-industrielles, dont la production d'huile de palme et de cœurs de palmier. Dans la région de la Selva Central, le PNUCID apporte aussi son concours à l'amélioration des techniques d'élevage de bétail. Deux usines de fabrication d'huile de palme et l'infrastructure rurale, notamment des routes de raccordement, ont été remises en état dans le cadre du projet.

19. Pour la première fois, le Gouvernement péruvien a affecté à des projets du PNUCID, sous forme de contribution au titre de la participation aux coûts, un montant de 600 000 dollars. Les projets relevant du plan de travail qui concernent la région de Palmapampa-Santa Rosa et de Monzon-Tingo Maria ont été formulés et les activités y relatives n'attendent qu'un financement pour être entreprises. Dans le cadre de deux autres projets, le PNUCID s'attache à renforcer les moyens de la Commission nationale de la lutte contre la consommation de drogues (CONTRADROGAS), sur le plan de la technique, de la gestion et de la collecte des fonds, de même que les moyens dont le Gouvernement dispose pour procéder à des observations de surveillance des cultures illicites.

20. En Colombie, le PNUCID a continué d'aider, aux niveaux national, régional et local, le Bureau du Plan

national d'activités de substitution à formuler des projets pour sept régions retenues pour y exécuter des activités de substitution. On a veillé à ce que les projets soient incorporés dans les plans de développement régional et local. Les projets de ce type sont actuellement au nombre de sept. En dépit de la violence qui règne dans les zones concernées par le Plan national d'activités de substitution, le PNUCID a continué d'apporter son appui aux services de vulgarisation agricole, touchant 2 335 familles d'agriculteurs dans les départements de Bolivar, Caqueta, Cauca, Guaviare, Meta, Nariño et Putumayo. Un deuxième projet, axé sur les activités de substitution dans la région de Meta-Caqueta, a débuté au cours du second semestre de 1999: il vise à apporter aux agriculteurs une assistance portant sur les cultures licites et l'élevage de bétail.

21. De même, le PNUCID a aidé le gouvernement à élaborer quatre projets supplémentaires s'inscrivant dans le cadre du plan de travail, pour un montant de 30 millions de dollars et s'adressant à environ 5 000 familles d'agriculteurs vivant dans des zones où sont cultivés le cocaïer et le pavot à opium. Le rythme d'exécution des activités en Colombie est directement lié aux progrès réalisés par le Gouvernement dans la lutte contre le conflit armé qui sévit dans le pays.

22. En Colombie et au Pérou, le PNUCID aide les pouvoirs publics à mettre en place des systèmes nationaux de surveillance des cultures de plantes illicites utilisées pour la production de drogues. Ces systèmes permettront non seulement d'évaluer les récoltes, mais aussi de dégager des données sur l'action menée en Colombie pour éliminer les cultures illicites, de même que sur les progrès accomplis dans les deux pays au titre du développement faisant appel à des activités de substitution. Au Pérou, la première phase du projet de surveillance de la culture du cocaïer est en pleine exécution: elle vise, à partir d'une interprétation conjointe de photographies aériennes, d'images satellite et d'observations au sol, à établir des cartes détaillées de 11 régions où le cocaïer est cultivé. Les observations aériennes ont été achevées dans six régions. En Colombie, le projet de surveillance, qui a démarré en septembre 1999, s'inscrit dans le prolongement de la phase pilote d'une première étude ayant fait appel à l'imagerie satellitaire conduite dans le Guaviare et en certains points de Vaupes et Vichada et sera rattaché à un futur projet concernant l'établissement de cartes d'utilisation maximum des sols qui doit être financé par la Commission européenne. Les projets au Pérou et en Colombie relèvent du Programme intégré de surveillance des cultures du PNUCID.